

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/05/03

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Magnac-Bourg sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Objet

Créances éteintes
BOUAKKAZ

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE, Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr LAGORCE ; Mr RAINAUD.

- Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE
- Mr CHAZELLE donne pouvoir à Mr RAINAUD
- Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
- Mr JAUFFRET donne pouvoir à Mr DUBOIS

Secrétaire de séance : Mr Eric-Olivier LOCHARD

Suite au courrier du 14 novembre 2023 du Service de Gestion Comptable de St Yrieix La Perche, Le Comité Syndical autorise Mr Le Président à admettre en non-valeur la somme de 216.81 € correspondant aux factures de 2022 de **Mme BOUAKKAZ Diana** sur la demande de la commission de surendettement et à imputer cette somme sur la ligne budgétaire 6542 « créances éteintes ».



Le Président,
Edmond LAGORCE

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE GESTION COMPTABLE ST YRIEIX LA PERCHE
12 AVENUE DU DR LEMOYNE
87 500 ST YRIEIX LA PERCHE

Direction générale des Finances publiques
SGC DE SAINT YRIEIX LA PERCHE
12 avenue du Dr Lemoynes
87 500 ST YRIEIX LA PERCHE
Téléphone : 05 55 08 36 37
Mél. : t087032@dgfip.finances.gouv.fr
RIB IBAN :FR44 3000 1004 75F8 7200 0000 011

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : LMeJV 8h30-12h30
Fermé le mardi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Christelle VERCHER-ROSELLO
Téléphone : 05 55 08 36 18
Réf. :

SICTOM

45 bld de l'hôtel de ville

87 500 ST YRIEIX LA PERCHE

St Yrieix la Perche, le **14/11/2023**

Objet : Effacement des dettes

Madame, Monsieur,

suite à la commission de surendettement du 27 octobre 2023, cette dernière préconise l'effacement des dettes de MME BOUAKKAZ Diana dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de rétablissement personnel.

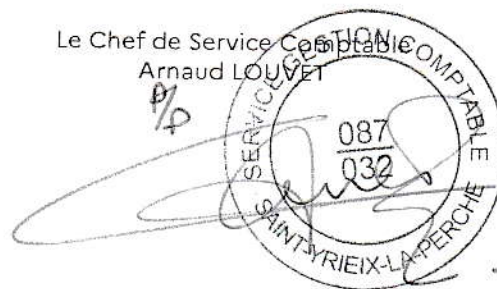
Ainsi, je vous prie de bien vouloir émettre un mandat d'un montant de 216,81€ (compte 6542) visant à annuler les titres dus au SICTOM, et dont les références sont mentionnées dans le bordereau de situation.

Une délibération devra être produite à l'appui de ce mandat.

Vous trouverez également en pièce jointe un exemplaire de la décision rendue par la Commission de Surendettement.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Chef de Service Comptable
Arnaud LOUVET



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

2022-R-7-1200-1	14/01/2022	Titre 6 Rôle 7 REDEV.ENLEV.ORDURES MEN.	193,00		193,00	
2022-4466320012-	10/02/2022	Echéancier du 01/03/22 au 01/07/22			193,00	
2022-32600642412-	30/08/2022	SATD employeur			193,00	
Total 2022 - R-7-1200			193,00	0,00	193,00	0,00
2022-R-84-403-1	05/07/2022	Titre 54 Rôle 84 REDEV.ENLEV.ORDURES MEN.	80,48		80,48	
2022-32599589812-	29/08/2022	Lettre de relance standard			80,48	
	01/09/2022	Autre (compte 58)		56,67	23,81	
Total 2022 - R-84-403			80,48	56,67	23,81	0,00
Total 2022			273,48	56,67	216,81	0,00
Total BC 21800			273,48	56,67	216,81	
TOTAL GENERAL RESTANT DU						